

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MAI 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 9 mai 2022 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

22-05-0397 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 9 mai 2022 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

22-05-0398 Conestoga Cold Storage / Mesures de remplacement / Moyens d'évacuation et gicleurs / Entrepôt frigorifique

CONSIDÉRANT les deux demandes formulées par Conestoga Cold Storage pour des mesures de remplacement relativement à l'ajout d'un entrepôt frigorifique dans le cadre du projet d'agrandissement de ses installations;

CONSIDÉRANT les rapports suivants préparés par David Bitton, ingénieur, pour la firme Quest Design & Consulting inc.;

- Exposé de conception – Protection incendie / Conestoga Cold Storage phase 3 – Ajout d'un entrepôt congelé et d'un quai de chargement, 3051, rue Henry-Ford, Vaudreuil-Dorion, Québec J7V 0A1, daté du 17 mars 2021;
- Analyse des moyens d'évacuation en cas d'incendie / Conestoga Cold Storage phase 3 – Ajout d'un entrepôt congelé et d'un quai de chargement, 3051, rue Henry-Ford, Vaudreuil-Dorion, Québec J7V 0A1, OIQ n° 36016, daté du 3 juin 2021;

CONSIDÉRANT que dans ces deux rapports, les énoncés d'objectifs fonctionnels et d'intention du Code de construction du Québec sont atteints avec les mesures proposées, et ce, pour les issues (moyens d'évacuation pour les occupants) et la protection incendie (gicleurs) en ce qui a trait à la sécurité incendie du bâtiment et des occupants;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptées les demandes de mesures équivalentes formulées par Conestoga Cold Storage dans le cadre de l'agrandissement de ses installations situées au 3051, rue Henry-Ford.

« ADOPTÉE »

22-05-0399 Ratification / Avis d'interdiction partielle d'utilisation extérieure de l'eau potable / Secteur du PPU du Fief Choisy

CONSIDÉRANT les prévisions de consommation de l'eau potable très élevée pour la période printanière;

CONSIDÉRANT que les nombreuses nouvelles constructions dans le secteur du Plan d'aménagement du programme particulier d'urbanisme du Fief Choisy sont susceptibles de faire grimper significativement l'utilisation extérieure de l'eau potable et que la Ville n'a aucun historique pour les pointes de consommation d'eau potable possibles dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 du Règlement concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable (Règlement n° 1623) prévoit que l'utilisation extérieure de l'eau potable du réseau d'aqueduc peut, en partie ou complètement, être interdite en cas de pénurie d'eau anticipée;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la Ville, notamment aux secteurs desservis par les installations du puits Harwood;

CONSIDÉRANT l'avis d'interdiction partielle d'utilisation extérieure de l'eau potable émis par M. Olivier Van Neste, directeur général, le 6 mai 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil ratifie ledit avis d'interdiction;

QUE le nombre de permis d'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage de la nouvelle végétation soit limité à 10 en même temps pour le secteur du Plan d'aménagement du programme particulier d'urbanisme du Fief Choisy et que la durée de ce permis soit limitée à 14 jours quel que soit le type de végétaux installé;

QUE soit levée, conformément à l'article 8.4 du Règlement sur l'utilisation extérieure de l'eau potable (Règlement n° 1623), ladite interdiction partielle d'utilisation extérieure de l'eau potable dès l'entrée en vigueur du Règlement n°1821 sur la protection de la ressource en eau.

« ADOPTÉE »

22-05-0400 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

22-05-0401 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 02 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier